



Assemblée générale

Distr. limitée
22 décembre 2006
Français
Original :

Soixante et unième session

Point 48 de l'ordre du jour

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Comores, Congo, Djibouti, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guyana, Haïti, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Slovénie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe :
projet de résolution

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Belgique, Brésil, Cap-Vert, Chili, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Maroc, Maurice, Niger, Portugal, République centrafricaine, Sierra Leone, Slovaquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Turquie et Ukraine

